



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



41^{ème} réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 27 28 novembre 2013

UNEP/CMS/StC41/15

PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES)

(Document préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

Résumé

Ce rapport détaille l'état actuel de coopération entre le Secrétariat et la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES) au 31 juillet 2013

Conformément à la résolution 10.8, le Secrétariat a participé aux réunions de l'IPBES et a élaboré des demandes concernant des questions scientifiques et techniques qui nécessitent l'attention de la Plateforme. Le Secrétariat a aussi fourni des commentaires sur le projet de programme de travail 2014-2018 de l'IPBES.

PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES)

(Document préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

1. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties (COP), tenue à Bergen (Norvège) du 20 au 25 novembre 2011, a adopté la Résolution 10.8 sur la coopération entre la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la CMS. Dans cette résolution, la COP notamment:

- a) reconnaît le besoin de renforcer et d'améliorer l'interface science-politique en vue de la conservation de la biodiversité et des services d'écosystème pour le bien-être de l'humanité grâce à l'établissement d'une plateforme entre science et politique,
- b) prie le Conseil scientifique de participer au processus pertinent de l'IPBES, en collaboration avec les organes consultatifs scientifiques des autres AME, selon le cas; et
- c) charge le Secrétariat d'entretenir des relations de travail coopératives avec l'IPBES, de participer comme il se doit aux réunions de la Plateforme et de rédiger des rapports sur l'avancement des travaux au Comité permanent, dans la limite des ressources disponibles.

2. Conformément à la résolution 10.8, le Président du Conseil scientifique et les membres du Secrétariat ont représenté la CMS à la première réunion de la session plénière de la Plateforme (IPBES-1) tenue à Bonn (Allemagne), du 21 au 26 janvier 2013. Le rapport final de la réunion figure dans le document IPBES/1/12 (disponible à l'adresse www.ipbes.net). Les principaux résultats de la réunion comprenaient le processus pour la préparation du programme de travail initial de la Plateforme et les procédures de réception et de hiérarchisation des demandes présentées à la Plateforme.

3. Dans le sillage de la première session plénière de l'IPBES, le Secrétariat intérimaire de la Plateforme a invité à présenter des demandes à l'IPBES concernant des questions scientifiques et techniques qui nécessitent son attention.

4. Répondant à cette invitation, le Secrétariat de la CMS a rédigé, en étroite consultation avec les secrétariats de l'ASCOBANS, de l'AEWA et d'EUROBATS et le Conseil scientifique, en utilisant l'espace de travail du Conseil scientifique de la CMS, six demandes d'évaluations scientifiques au nom de la CMS, de l'ASCOBANS, de l'AEWA et d'EUROBATS. Le 5 mai 2013, M. Alfred Oteng-Yeboah, Président du Comité permanent de la CMS, a présenté six demandes à l'IPBES, concernant:

- a. La fonction des espèces migratrices dans les écosystèmes;
- b. L'économie des services écosystémiques fournis par les espèces migratrices;

- c. Les systèmes d'aires protégées et les besoins des espèces migratrices, notamment la connectivité;
- d. Les espèces migratrices marines dans les zones non soumises à une juridiction nationale;
- e. Les espèces migratrices et le changement climatique;
- f. Les connaissances traditionnelles et les oiseaux migrants;

5. Les demandes, ainsi que celles présentées au Secrétariat intérimaire de l'IPBES par d'autres gouvernements, des AME et des ONG, sont disponibles en ligne à l'adresse <http://www.ipbes.net/intersessional-process/comments-received.html>. Les évaluations fondées sur les six propositions de la CMS ont été jugées comme pouvant jouer en faveur de la conservation des espèces migratrices. Les six demandes font notamment ressortir que des compétences techniques sont disponibles pour traiter ces questions par le biais du réseau d'experts de la CMS.

6. Le Président du Conseil scientifique a participé à la première session plénière du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau de l'IPBES, tenue du 1er au 6 juin 2013 à Bergen en Norvège (pour le rapport du Président, voir le document UNEP/CMS/StC41/7). Le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau ont examiné les prochaines étapes à suivre pour élaborer un programme de travail initial pour la Plateforme, comme l'avait demandé la Plénière de l'IPBES à sa première session.

7. Suite au débat mené au sein du Groupe d'experts multidisciplinaire, le Secrétariat intérimaire de l'IPBES a affiché en ligne, pour examen, le projet de programme de travail de la Plateforme pour 2014-2018. Le projet contenait notamment six balises pour des évaluations thématiques, dont deux sur l'évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques, qui découlent de la demande initiale de la CMS d'une évaluation de l'économie des services écosystémiques fournis par les espèces migratrices.

8. La liste complète des évaluations thématiques figurant dans le projet de programme de travail comprend les balises ci-après:

- a. Évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des systèmes fonciers et d'eau douce et/ou de la biodiversité et de l'agriculture d'ici mars 2016
- b. Évaluation thématique rapide de la pollinisation et de son impact sur la sécurité alimentaire d'ici mars 2015
- c. Évaluation méthodologique rapide des scénarios des éléments moteurs indirects et des modèles de l'impact sur les changements mondiaux d'ici mars 2015
- d. Outils d'appui aux politiques concernant les scénarios et les modèles affinés et/ou développés ultérieurement
- e. Évaluation méthodologique rapide des valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques d'ici mars 2015
- f. Outils d'appui aux politiques concernant la valeur, l'évaluation et la comptabilité affinés et/ou développés ultérieurement.

9. Outre ces évaluations thématiques, un résultat important compris dans le projet de programme de travail est une évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques à l'échelle mondiale en ce qui concerne les éléments moteurs et les pressions, la situation et les tendances, les effets sur le bien-être humain et l'efficacité des réponses, y compris les objectifs d'Aichi.

10. En réponse à l'appel du Secrétariat intérimaire de l'IPBES pour un examen du projet de programme de travail de la Plateforme (et d'autres documents, y compris sur la Stratégie d'engagement des parties prenantes et sur les Partenariats stratégiques), le Secrétariat de la CMS, se fondant sur des consultations avec le Conseil scientifique menées grâce à l'espace de travail du Conseil scientifique de la CMS, a soumis des observations le 28 juillet 2013. Ces observations ont fait notamment ressortir la nécessité d'effectuer des évaluations thématiques et générales incluant les espèces migratrices et tenant compte de la biodiversité marine.

11. Le programme de travail de l'IPBES ainsi que les rapports entre l'IPBES et le Conseil scientifique seront aussi examinés lors de la réunion stratégique et de planification du Conseil scientifique de la CMS qui se tiendra à Gaète, en Italie, les 9 et 10 octobre 2013. Le Président du Conseil scientifique informera le Comité permanent des conclusions de la réunion de Gaète.

12. Le débat sur le programme de travail de l'IPBES pour 2014-2018 s'achèvera à la deuxième session de la Plénière de l'IPBES (IPBES-2) qui se tiendra à Antalya, en Turquie, du 9 au 14 décembre 2013.

Action requise:

- i.) Le Comité permanent est prié de transmettre au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et au Secrétariat de l'IPBES une demande de soutien financier pour la participation du Président du Conseil Scientifique et du Secrétariat aux réunions de l'IPBES.
- ii.) Le Comité permanent est prié d'inviter l'IPBES à fournir un rapport sur ses activités liées aux espèces migratrices lors de la Conférence des Parties (COP 11)
- iii.) Le Comité permanent est prié de soutenir les propositions faites par les Secrétariats de la CMS, de l'ASCOBANS, de l'AEWA et d'EUROBATS et d'encourager l'IPBES à les intégrer dans ses thèmes d'évaluation.
- iv.) Le Comité Permanent est prié d'encourager le Secrétariat de la CMS à recommander des activités de renforcement des capacités à l'IPBES et à l'inciter à les poursuivre activement.